

**DISPOSITIONS ORGANIQUES****Commission locale d'information sur les risques technologiques relative au site Total (CLIRT Total)**

Désignation des représentants de la Commune

**EXPOSE DES MOTIFS**

La Commission locale d'information sur les risques technologiques relative au site Total a été mise en place par le Préfet du Val-de-Marne en 2003. Elle associe dans le devenir du site Total les services de l'Etat (DRIRE, DIREN, DDE, DDASS, STIIC), des représentants de la société Total, des représentants des organisations syndicales, des représentants d'associations, des représentants de la Commune, d'Alfortville, de Charenton, de Maisons-Alfort et de Vitry.

Cette commission avait pour objectifs de suivre le fonctionnement du site et de diffuser des informations à la population. Aujourd'hui, compte tenu du démantèlement total du site, le rôle de la commission sera limité à l'éventuel suivi, à titre consultatif, de la dépollution en cours du site.

La Commune est représentée au sein de cette commission par des représentants titulaires et suppléants désignés au scrutin majoritaire à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à ces désignations par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

De plus, la Commune doit proposer des associations susceptibles de siéger à la CLIRT. Dans le précédent mandat, la confédération du logement et du cadre de vie (CLCV) ainsi que le mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) y étaient représentées.

Je vous propose par conséquent de :

- désigner les représentants de la Commune à la commission,
- de proposer les associations susceptibles d'y siéger.

## **DISPOSITIONS ORGANIQUES**

### **Commission locale d'information sur les risques technologiques relative au site Total (CLIRT Total)**

Désignation des représentants de la Commune

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-33,

vu la circulaire du 15 décembre 1981 relative à la mise en place des commissions d'information pour les grands équipements énergétiques,

vu le procès-verbal d'installation des membres du Conseil municipal en date du 9 mars 2008,

vu le procès-verbal d'élection du Maire et de ses adjoints en date du 15 mars 2008,

considérant qu'il y a lieu, suite au renouvellement du conseil municipal, de désigner les nouveaux représentants de la commune à la commission CLIRT Total, et de proposer des associations susceptibles d'y siéger,

vu les résultats du vote à main levée auquel il a été procédé,

**DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** DESIGNNE comme suit les représentants de la Commune à la Commission locale d'information sur les risques technologiques relative au site TOTAL :

**Titulaires :**

- Daniel MAYET
- Patricia GAMBIASIO
- Chantal DUCHENE
- Pierre MARTINEZ
- Annie-Paule APPOLAIRE

**Suppléants :**

- Anne SCHMIDT
- Stéphane PRAT
- Elisabeth LOICHOT
- Mehdy BELABBAS
- Ghislaine LE CARDINAL

**ARTICLE 2 :** PROPOSE les associations suivantes pour participer à la commission :

- Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV),
- Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE).

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 18 AVRIL 2008